

## **Discours de M. Cyril Pellevat à l'occasion de la passation de commandement du CPI d'Arthaz Pont Notre Dame.**

Monsieur le Sénateur et Conseiller Régional  
Monsieur le Député et Conseiller Général  
Mesdames, Messieurs les Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs,  
Monsieur le Président du SIGSPRA  
Monsieur le Président Honoraire du SDIS 74  
Messieurs les Maires, Maires adjoints, conseillers municipaux,  
Messieurs les Présidents d'associations  
Messieurs les anciens pompiers du corps d'Arthaz  
Messieurs les pompiers,  
Major Marce, Cher Gilbert, Adjudant-chef Gentile, Cher Eric,

C'est un véritable honneur qui m'est fait d'être là aujourd'hui pour la cérémonie de passation de commandement du centre de 1<sup>ère</sup> intervention d'Arthaz entre le Major Gilbert Marce et l'Adjudant-chef Eric Gentile. C'est également un soulagement d'être ici, car pendant un moment, un trop long moment, il avait été question de dissoudre le corps d'Arthaz. Heureusement grâce à la volonté et au déterminisme de l'Adjudant-chef Gentile et du Lieutenant Bosselant, nous voyons un avenir plus serein quant à la pérennisation du Centre de Première Intervention d'Arthaz PND.

Le centre de secours d'Arthaz PND écrit une page de plus dans sa longue histoire, avec la passation de commandement entre le Major Gilbert Marce et l'Adjudant-chef Eric Gentile. Longue histoire qui a débuté par une délibération du 9 juillet 1876 où le conseil Municipal d'Arthaz PND, sous l'égide de son Maire, Monsieur Babuty, observa que la commune possédait trois pompes à incendie en bon état, mais qui ne fonctionnaient pas faute d'un corps de sapeurs pompiers régulièrement établi pour les manœuvres. S'il arrivait quelque sinistre sur la commune, une grave responsabilité pèserait sur le conseil municipal pour n'avoir point organisé les moyens de secours bien qu'en possession du matériel. L'autorisation fut demandée à la préfecture et en septembre 1876, un arrêté préfectoral permit la création de la compagnie.

Dans sa délibération du 30 octobre 1876, le conseil municipal en fixa le règlement et en donna le commandement au sous-lieutenant Joseph Mermoux. L'effectif était alors de 30 hommes, un officier, deux sergents, quatre caporaux, un tambour, un clairon et 21 sapeurs. En 1911 il y a eu l'achat d'une nouvelle pompe à incendie (la pompe sur char à bras) que nous avons toujours. Dans les années 30, la compagnie d'Arthaz PND a atteint 32 hommes, puis l'effectif a varié avec 18 hommes en 1955, 15 en 2000 pour tomber à moins d'une dizaine dans cette première décennie du 2<sup>ème</sup> millénaire. Aujourd'hui la compagnie oscille entre 13 et 14 hommes et montre un dynamisme hors pair, où les volontaires et professionnels de la commune se côtoient au service de notre population.

Cependant, depuis 1876, les tâches, les rôles et les compétences des sapeurs ont évolués. Toutes les semaines nous pouvons constater l'énorme travail qui est réalisé par les volontaires du corps des pompiers d'Arthaz PND, qui viennent régulièrement en renfort du centre d'Annemasse, ou qui sont les premiers à intervenir sur la commune lors d'incidents ou d'accidents. Les exemples ne manquent pas : crash d'avion, incendies, accidents de la route, accidents domestiques...

Je voudrais rappeler que les sapeurs-pompiers volontaires figurent parmi les premiers acteurs de la sécurité civile en France. 80% des sapeurs-pompiers de notre pays sont des volontaires. En effet, ils sont plus de 200 000 sur les 250 000 soldats du feu que compte la France. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est, d'abord, un engagement citoyen qui doit servir de modèle et de référence. Je trouve important qu'un village comme le notre puisse conserver dans la mesure du possible ses pompiers. Ce maillage territorial des centres de secours principaux et secondaires contribue à diffuser une culture de la sécurité au sein de nos populations vieillissantes et isolées. Le volontariat joue ce rôle-clé au service de la cohésion et du lien social.

Au-delà de l'engagement des hommes et des femmes, c'est un véritable service de proximité qui est offert à nos concitoyens et qu'il faut conforter. Chaque année, 1 Français sur 3 compose le 18 ou le 112. Toutes les 8 secondes, c'est à dire plus de 4 millions de fois par an, de jour comme de nuit, le « bip » d'un sapeur-pompier volontaire retentit alors qu'il est au travail ou en famille. Le volontaire rejoint alors immédiatement son centre d'intervention afin de porter secours ou assistance. La population d'Arthaz PND et le conseil municipal reconnaissent l'utilité et l'efficacité de ces volontaires qui sont formés comme des professionnels aux techniques les plus modernes de lutte contre l'incendie, de sauvetage, de secourisme, et qui acceptent de risquer leurs vies à chaque instant pour en sauver d'autres.

Mais pour sauver des vies, il faut être équipé. Depuis 1989, la municipalité, consciente de l'utilité et des services rendus par ce groupe de volontaires bénévoles, a accompagné ses subventions de la mise à disposition d'un local basé dans le hangar municipal, afin d'avoir des locaux pouvant accueillir du matériel, des véhicules, des vestiaires, un bureau, un PC. Cette année la municipalité, devant le projet proposé par le nouveau chef de centre, en collaboration avec l'ancien chef de centre, a décidé de doubler à ses frais le local et ainsi d'offrir les moyens à ce corps de se doter de véhicule et de matériel qui, j'en suis sûr, arriveront prochainement. Cette nouvelle structure suscite, sans aucun doute, et je l'espère fortement, pour les « sapeurs actifs » de nouvelles motivations, et pour les « prochaines recrues » du secteur et de la commune, de nouvelles vocations de pompiers.

Je ne m'attarderai pas trop dans mes propos puisqu'il reste encore des intervenants, cependant je voulais remercier les pompiers pour le travail qu'ils réalisent tous les jours, remercier les anciens sapeurs pompiers de la commune, ici présents, le Major Gilbert Marce pour tout ce qu'il a accompli durant son commandement, remercier l'Adjudant-chef Gentile pour ce qu'il réalise ici à Arthaz, et pour sa détermination. J'avais eu l'honneur Eric, de te remettre en 2008 tes galons d'Adjudant-chef, aujourd'hui tu prends le commandement de ce CPI chargé d'histoire ou depuis 1876, 10 chefs de corps ont succédé au sous-Lieutenant Mermoux, et je voudrais rappeler leurs noms pour mémoire,

Pierre Rossat  
Charles Bovagne  
Jean Rossat  
Edouart Balthassat  
Firmin Rossat  
Jean Thabuis  
Jean-Paul Spreafico  
Jean-Paul Simond  
Major Gilbert Marce

Pour conclure, je voulais vous lire une phrase trouvée dans un article du bulletin municipal de 1992, intitulé « Corps des sapeurs pompiers d'Arthaz, 116 ans au service de la commune », rédigé par Michel Anselmo, secrétaire de la compagnie à l'époque :

« En début d'année, trois jeunes volontaires ont rejoint la compagnie. Il s'agit de Michel Ciron, Eric Gentile et Bernard Rouge. »

Comme tu l'as fait Eric, je souhaite que des jeunes volontaires vous rejoignent et fassent vivre encore 134 ans le corps d'Arthaz, et sache que nous serons à vos cotés.

Cyril Pellevat